

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2015-

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, NICOLAS Laurent, et VALLON Joël.

Absents excusés : Madame QUEYREL Nicole ayant donné pouvoir à monsieur VALLON Joël, monsieur JACOB Stéphane ayant donné pouvoir à madame BOISSERENQ Josiane.

Absent : Monsieur ROUAULT Samuel.

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu de séance du 12 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité 10/10.

### 1- ACHAT PHOTOCOPIEUR ET UNITE CENTRALE :

\* 3 devis nous sont parvenus pour le photocopieur :

a – la société REX ROTARY (modèle MPC 2003 SP) pour un montant de 3990 euros HT (-500 euros de reprise ancien photocopieur comprise).

b – la société BC contact (modèle TOSHIBA) pour un montant de 3700 euros HT

c – La société JPS (modèle MPC 2003 SP) pour un montant de 3145,50 HT (-500 euros de reprise ancien photocopieur comprise)

La société JPS a été retenue pour l'acquisition de ce photocopieur pour un montant de 3145,50 euros HT. **Voté à l'unanimité 10/10**

\* 2 devis nous sont parvenus pour l'achat de l'unité central :

a- la société LAGARDE Dépannage Informatique : pour un montant de 941,50 euros TTC

b – la société BC CONTACT : pour un montant de 1104.36 TTC.

La société Lagarde Dépannage Informatique a été retenue pour l'acquisition de cette unité centrale pour un montant de 941.50 TTC.

**Voté à l'unanimité 10/10**

### 2 – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les décisions modificatives des budgets suivants :

Pour abonder la section de fonctionnement :

***Section dépenses :***

CH 65 + 830 euros (charges exceptionnelles)

CH 11 + 4600 euros (charges à caractère général)

CH 023 – 5430 euros (virement à la section investissement)

Pour abonder la section d'investissement :

***Section dépenses :*** CH 23 – 5430 euros

***Section recette :*** CH 21 – 5430 euros

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal accepte cette décision modificative du budget de la commune. **Voté à l'unanimité 10/10**

**3 – QUESTIONS DIVERSES :**

**A - INTERNET : contrat ORANGE**

Monsieur le maire rappelle la convention signée entre ORANGE et la commune de Saint Etienne le Laus concernant la « NRAZO » implantée sur la commune d'Avancon et alimentant partiellement les deux communes.

La commune de Saint Etienne le Laus supportant le paiement des deux redevances il a été décidé que la commune d'Avancon prenne en charge 50% de cette alimentation pour un montant de 1592 euros HT

**Voté à l'unanimité 10/10**

**B – CIMETIERE : agrandissement**

En sachant que la valeur vénale au m<sup>2</sup> est estimée à 2 euros /m<sup>2</sup> par les domaines. La commune contacte les propriétaires de la parcelle C497 (surface de la parcelle 7010 m<sup>2</sup>) pour faire une proposition d'achat pour un montant de 14020 euros. **Voté à l'unanimité 10/10**

**C – TERRAIN COUSSOUROUS (vente terrain)**

Courrier du groupement forestier les Coussourous proposant la vente de la totalité du domaine :

- fourchette de base : 109 260 euros
- fourchette haute : 156090 euros
- valeur moyenne : 132 677 euros

La commune ne peut actuellement donner suite à cette proposition d'achat.

**Voté à l'unanimité 10/10**

Fin de la séance à 22h15.

